



Négociation sur la Qualité de Vie et Condition de Travail 2022

Présentation des revendications portées par la CGT-Smile

V2 du 25 janvier 2023

Ce document regroupe les revendications portées initialement par l'intersyndicale CGT Smile et le Specis UNSA dans le cadre des négociations sur la Qualité de Vie et Condition de Travail 2022. Le Specis UNSA ayant perdu sa représentativité syndicale, la CGT Smile portera le travail initial sur la table des négociations.

Introduction	2
Analyse de la situation à Smile	2
Liste des propositions syndicales	4
Congé travailleuses étranger pour démarche administrative	4
Ticket restaurant	4
Soutenir le vélo	4
Forfait mobilité durable (vélo, covoiturage ...)	4
Parking à vélo et matériel de dépannage d'appoint	5
Matériel de bureau	5
Subvention machine à café	6

Introduction

Le questionnement sur le sens au travail est de plus en plus présent, et le questionnement de la qualité de l'espace et du temps passé au travail n'est plus évitable.

Dans le secteur de l'informatique, il est indispensable de fournir un environnement de travail agréable si on veut continuer à maintenir l'envie de travailler dans ce secteur.

Analyse de la situation à Smile

Smile est une entreprise internationale, qui attire beaucoup de personnes de tout horizon territorial.

En France la population étrangère représente 7,1%¹ en 2018 (intégrant les personnes n'ayant pas l'âge de travailler). À Smile la population étrangère représente 13% des salarié·es en 2021. Il est donc important de consacrer de l'attention à ces collègues qui prennent de leur temps personnel pour effectuer les démarches administratives afin de pouvoir travailler pour Smile. Il nous paraît donc normal que Smile les accompagne pour que les congés soient de vrais congés pour le repos et non pas du temps administratif pour continuer à travailler. Nous faisons une proposition en ce sens.

Smile met de plus en plus en avant leurs offres "vertes" car nous le savons tous, l'écologie est peut être LE sujet de société du moment. Il y a quelques mois de cela, la Direction a supprimé le forfait mobilité durable qu'avaient les anciens salarié·es Alterway qui nous ont rejoint. Le forfait mobilité durable est une compensation kilométrique pour les personnes se déplaçant à vélo. Nous avons bien évidemment critiqué cette suppression, car ça aurait dû être étendu à tous les salarié·es Smile, d'autant plus que cela fait plusieurs années que les salarié·es et nous le réclamons.

La Direction nous a bien dit que c'était le supprimer pour mieux le renégocier par la suite... C'est donc le moment de l'appliquer. De même le vélo étant en expansion, il faut prévoir du matériel et du mobilier pour accueillir tous les "neo-biker" ;)

La Qualité de Vie et Condition de Travail sont plus pragmatiquement liées au matériel de travail. Ce n'est pas nouveau, cela fait bien longtemps que nous réclamons des docks PC qui sont très demandés par les collègues, mais aussi des supports PC, et autre matériel. Nous pensons que ce n'est pas du mauvais investissement et largement amortissable. Améliorons les conditions de travail aussi par le matériel de qualité.

Et pour finir, l'alimentation première des collègues reste le café... aidons les à ne jamais en manquer.

Nous vous présenterons différentes propositions afin de traiter toutes ces remarques que nous avons retravaillées en fonction de vos retours.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277645?sommaire=4318291>

Liste des propositions syndicales

Congé travailleuses étranger pour démarche administrative

À Smile nous avons **13%** de travailleurs et travailleuses étrangers (en 2021). C'est une force que nous avons non négligeable.

Régulièrement nos collègues doivent effectuer des démarches administratives pour renouveler leur titre de séjour. Cela prend au moins une demi-journée pour un premier rendez-vous à la préfecture et une autre demi-journée pour récupérer son titre.

Smile a tout à gagner à cette mesure :

- Elle permettrait à ses salarié·es de se détacher de cette charge administrative et du stress associé
- Ce serait un argument pour recruter de nouveaux profils de tous horizons.

Revendication : La CGT Smile demande à ce que soit octroyées **deux demi-journées payées** sur une année civile aux salarié·es étrangers afin de permettre les démarches administratives pour l'obtention de titre de séjour et de pouvoir continuer de travailler à Smile sans contrainte.

Soutenir le vélo

Forfait mobilité durable (vélo, covoiturage ...)

De nombreux salarié·es se déplacent à vélo, c'est un sujet très demandé et depuis plusieurs années !

Afin de promouvoir des moyens de transport plus écologiques, le forfait mobilités durables offre aux employeurs la possibilité d'attribuer une indemnité exonérée de cotisations aux salarié·es privilégiant les modes de transport dits « à mobilité douce » pour effectuer leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Cette prise en charge prend la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait mobilités durables », exonérée de cotisations et contributions sociales, dans la limite de 700 € par an et par salarié en 2022 et 2023. Ce forfait est fortement soutenu par le ministère du développement durable et de [l'URSSAF](#).

Les sollicitations ne portent **plus seulement sur le vélo** aujourd'hui, mais aussi sur divers autres moyens de transport. C'est pourquoi nous proposons que les **moyens de transport éligible** soient basés sur la liste présentée par l'URSSAF :

- le vélo, avec ou sans assistance électrique ;
- le covoiturage en tant que conducteur ou passager ;
- les transports publics de personnes (à l'exception des frais d'abonnement concernés par la prise en charge obligatoire des frais de transports publics) ;
- les autres services de mobilité partagée ;
- le cyclomoteur (véhicule de catégorie L1^e ou L2^e), la motocyclette (véhicule de catégorie L3^e ou L4^e) et l'engin de déplacement personnel (engin de déplacement personnel motorisé ou non motorisé) en location ou en libre-service ;
- à partir du 1^{er} janvier 2022, l'engin de déplacement personnel (engin de déplacement personnel motorisé ou non motorisé) dont le salarié est propriétaire.

Suite aux discussions avec la Direction, la CGT accepte de proposer une alternative à l'**indemnité kilométrique à vélo de 25 centimes du kilomètre** car elle causerait une charge administrative non négligeable pour les travailleurs et travailleuses de Smile.

Après **consultation** des salarié·es, nous en avons tirés ces **revendications** :

Nous proposons la mise en place de **trois tranches** avec comme forfait le calcul suivant :

$\langle \text{nombre_km_max} \rangle * \langle \text{indemnité_km} \rangle * (\langle \text{nb_jour_déplacement_par_semaine} \rangle / \langle \text{nombre_jour_moyen_par_mois} \rangle / \langle \text{nb_jours_ouvert_semaine} = 5 \rangle)$
--

Chaque tranche à une **indemnité dégressive** passant de 40 centimes/km, à 35 centimes/km, puis 30 centimes/km.

Tranches	Déplacement 1 jour/semaine	Déplacement 5 jours/semaine
Tranche 1, petite distance, entre 0 et 10km aller/retour quotidien. [0,40€/km]	$10 \times 0.40 \times (1 \times 21/5) = 16,8\text{€/mois}$	$10 \times 0.40 \times (5 \times 21/5) = 84\text{€/mois}$
Tranche 2, moyenne distance, entre 10 et 20km aller/retour quotidien. [0,35€/km]	$20 \times 0.35 \times (1 \times 21/5) = 29,4\text{€/mois}$	$20 \times 0.35 \times (5 \times 21/5) = 147\text{€/mois}$
Tranche 1, grande distance, plus de 20km aller/retour quotidien (positionné à 40km pour le calcul). [0,30€/km]	$40 \times 0.30 \times (1 \times 21/5) = 50,4\text{€/mois}$	$40 \times 0.30 \times (5 \times 21/5) = 252\text{€/mois}$

Ce dispositif **pourra être cumulée avec prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 %** des frais d'abonnement aux transports en commun comme le permet l'URSSAF ([Détails sur le dispositif](#)).

En effet les collègues se déplacent en transport en commun + moyens personnels, par exemple train et trottinettes.

Pour la mise en place il faudra faire pour l'année, une attestation sur l'honneur ou un justificatif de paiement relatifs à l'utilisation effective comme le précise l'URSSAF.

Parking à vélo et matériel de dépannage d'appoint

Dans certaines agences, il n'y a pas de support d'attache pour les vélos. Dans d'autres agences, il y a des supports mais en nombre insuffisant par rapport aux usages. Cela crée de l'inconfort au quotidien et des risques de vol.

Revendication : la CGT Smile demande :

- à ce que dans chaque agence soit installé du **matériel d'accroche de qualité**. Des dispositifs existent, à la fois d'aide financière et d'information sur les bonnes pratiques : [programme Alvéole](#) ou [OPEV](#).
- à ce que soit présent dans chaque agence **un kit de dépannage d'appoint** (pompe à vélo, rustines, démonte pneu, clés Allen, etc.) permettant des réparations basiques afin d'au moins pouvoir effectuer le retour chez soi.

Matériel de bureau

Cela fait maintenant un long moment que les syndicats demandent du matériel de travail adapté, comme par exemple, des dock pour PC ou des supports pour surélever les ordinateurs portables.

En effet, nous rappelons que l'employeur est responsable de la sécurité et la santé des salarié·es, par conséquent lorsqu'un salarié se retrouve la nuque cassée parce qu'il n'a pas de support pour surélever son écran d'ordinateur portable, il en va de son bien-être. Et lorsqu'il utilise un substitut avec une vieille boîte en carton il en va de l'image de la société lorsque des clients viennent...

La CGT Smile demande à ce que **du matériel de qualité soit mis à disposition** des salarié·es.

- Support PC portable réglable
- Dock pour PC USB C
- Repose pieds
- Lampes du bureau
- ...

Subvention machine à café

Les salarié·es souhaiteraient avoir un subvention pour les machines à café dans les différentes agences. En effet, beaucoup considèrent que le café est trop cher et qu'il fait partie intégrante de l'activité de travail. Il est ainsi demandé à ce qu'il soit **subventionné en totalité ou en grande partie**.